

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la
nature

ARRÊTÉ du 3 février 2026

fixant, au titre de l'année 2026, la composition du jury du concours pour le recrutement externe d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, parmi les élèves accomplissant la troisième ou la quatrième année de scolarité d'une section scientifique d'une école normale supérieure et parmi les élèves préparant, en dernière année de scolarité, l'un des diplômes prévus par l'arrêté du 3 décembre 2009 qui fixe la liste des diplômes reconnus équivalents délivrés par les grandes écoles scientifiques

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2025-822 du 12 août 2025 portant dispositions statutaires communes et particulières aux corps interministériels d'ingénieurs de l'Etat ayant vocation à exercer des fonctions d'encadrement supérieur ; portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Le jury des concours pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, parmi les élèves accomplissant la troisième ou la quatrième année de scolarité d'une section scientifique d'une école normale supérieure et parmi les élèves préparant, en dernière année de scolarité, l'un des diplômes prévus par l'arrêté du 3 décembre 2009 qui fixe la liste des diplômes reconnus équivalents délivrés par les grandes écoles scientifiques est composé comme suit :

Présidence du jury :

Madame Laure TOURJANSKY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts,

Monsieur Michel HERMELINE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en cas d'empêchement de la présidente du jury, assurera la présidence.

Membres du jury :

Madame Anne COYNE, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Madame Bénédicte GENIN, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Monsieur Jonathan LENGLLET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Monsieur Yann LETROUBLON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;

Madame Thuriane MAHE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Monsieur Christophe MARTINET, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et le chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 février 2026

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité,
et des négociations internationales sur le climat et la nature
Pour la ministre et par délégation

La sous-directrice du recrutement et de la mobilité,
V. LENOBLE
03.02.2026 14h38

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire,
Pour la ministre et par délégation

La sous-directrice du développement
professionnel et des relations sociales,
V. FARJOT
03.02.2026 13h05